

L'énergie solaire pour les installations sportives

Le CONI à l'avant-garde du progrès

Jusqu'ici, l'homme a puisé dans les ressources énergétiques sans en rationaliser l'emploi dans l'éventualité de leur épuisement. Dans le domaine de la conception des bâtiments, d'intéressantes recherches sont toutefois en cours, concernant l'emploi de nouvelles sources d'énergie, en particulier de l'énergie solaire, ce qui exigera évidemment le recours à des solutions neuves.

C'est pourquoi, pour promouvoir et approfondir ces recherches dans tous ces secteurs, le Comité National Olympique Italien a annoncé l'organisation, via l'Institut pour le Crédit Sportif, d'un concours d'idées portant sur la conception d'installations sportives, d'où pourront découler d'importantes indications en vue de la solution des problèmes énergéti-

ques, fonctionnels, architecturaux et d'insertion dans le milieu. Les inscriptions ont été clôturées le 31 octobre 1982, mais les projets pourront être envoyés jusqu'au 28 février 1983.

L'emploi des technologies solaires dans les constructions sportives pourra être favorisé, pense-t-on, par la remarquable correspondance existant entre les exigences thermiques typiques des installations en question et la disponibilité de l'énergie solaire. En effet, la demande d'eaux sanitaires peut être satisfaite à 100 % par des installations pouvant les réchauffer via des surfaces de captage. En outre, l'existence d'espaces libres autour des bâtiments sportifs permet d'utiliser au mieux les orientations existantes. Par ailleurs, nul ne





saurait nier les nombreux avantages qu'offrent ces installations, sur le plan écologique, par rapport aux équipements employant les énergies traditionnelles.

En harmonie avec l'initiative prise par le CONI, un ensemble sportif de ce genre, qui sera le premier non seulement en Italie, mais aussi en Europe, est en voie d'achèvement sur le territoire municipal de Ronciglione, à soixante kilomètres de Rome (aux Etats-Unis, quelque chose se fait dans ce domaine, mais sans recyclage de l'eau).

Ce projet a remporté le concours pour piscines solaires organisé le 31 janvier 1980 par la Communauté Economique Européenne, qui a accordé un subside de 110 millions de lires (sur un coût total de 1,8 milliard de lires) et suivra avec intérêt, pendant deux ans, sous son contrôle direct, l'évolution de cette initiative.

Cette réalisation s'inspire des principes qui consistent à produire de la chaleur et de l'énergie à partir de sources renouvelables et non polluantes, tout en réduisant au maximum les pertes qui ont lieu dans les échanges entre air et eau et se relèvera à 45° vers le haut dans sa portion terminale, en vue de porter les panneaux solaires, dont la surface sera de 300 m². L'intérieur contiendra deux piscines, l'une de 25 x 12,50 m et l'autre de 12,50 x 5 m, des tribunes pour le public, une salle de

gymnastique, un vestiaire et des services sanitaires. La centrale d'énergie, à l'intérieur du bâtiment, sera constituée de deux pompes à chaleur de 100 000 KCal/h, complétées de deux petites chaudières traditionnelles. Les circuits comprennent en outre des dispositifs de récupération de la chaleur qui serait autrement perdue: l'eau et l'air « consommés » serviront à préchauffer l'eau et l'air entrant avant leur chauffage proprement dit par le soleil.

Cette installation, qui réduira de 70 % les frais annuels de gestion, verra son coût amorti en sept ans. Elle fonctionnera également par temps couvert, car même alors le rayonnement solaire est constamment présent.

Cette initiative vise en pratique, cela va de soi, non seulement à l'utilisation de l'énergie solaire, mais aussi à stimuler la diffusion d'installations sportives dans les différentes régions du pays.

En effet, les résultats du concours « Le soleil et les installations sportives » mettront à même le CONI non seulement de réaliser des prototypes d'après les projets récompensés, mais aussi de promouvoir la diffusion de modèles d'installations sportives pouvant être portés rapidement à terme avec la contribution de l'Institut pour le Crédit Sportif.

